



Association des Centrales d'Achats Africaines de Médicaments Essentiels
01 BP 4877 Ouagadougou Burkina Faso Tel : 226 50 37 37 50 Fax : 226 50 37 37 57 Cameg@cameg.bf

COMPTE RENDU DE LA 10^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACAME DU 06 AU 07 NOVEMBRE A LIBREVILLE

La 10^{ème} Assemblée Générale de l'ACAME s'est tenue à Libreville les 06 et 07 novembre 2007, à l'hôtel Méridien Ré-Ndama..

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Madame Paulette MISSAMBO, Ministre d'Etat, Ministre de la Santé Publique du Gabon, en compagnie du Président de l'ACAME, du Représentant de l'OMS au Gabon et de Madame Paulette MOUNGUENGUI, Directrice de l'Office Pharmaceutique National du Gabon.

Ont participé à cette Assemblée Générale les Directeurs Généraux des Centrales d'Achats membres de l'ACAME, la représentante de la Centrale d'Achats de la Gambie, les représentants des partenaires au développement sanitaire, des fournisseurs ainsi que des invités reconnus pour leurs compétences diverses.

L'organisation de ces deux journées était scindée en deux parties :

- ✚ Des présentations suivies de débats portant sur les questions juridiques liées aux Centrales d'Achats (Statuts, Convention, environnement législatif et réglementaire)
- ✚ Les réunions de l'Assemblée Générale des Directeurs Généraux des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels membres de l'ACAME

1. Les communications suivies de débats en séances plénières

1.1. La forme juridique des Centrales d'Achats :

L'adaptation des Statuts de certaines Centrales d'Achats avait été retenue comme une des activités prioritaires au niveau du Plan de Développement Stratégique de l'ACAME.

La recherche de statuts conférant une autonomie de gestion et une autonomie de fonctionnement a également fait l'objet d'une résolution lors de la Conférence de Ouagadougou en juin 2007.

Pour éclairer les participants, l'ACAME a donc sollicité M. Bernard HODY, consultant juriste pour le Bureau d'Etudes AEDES (Belgique), pour présenter une communication sur la forme juridique des Centrales d'Achats.

Le Consultant a tout d'abord présenté les options préalables au choix des statuts, portant sur la volonté politique de changement et la prise en compte de la globalité du système de distribution, de l'environnement légal et réglementaire dans lequel évolue la Centrale d'Achats et de la définition des moyens nécessaires à ses objectifs.

Il a passé en revue les différentes options de statuts, en précisant pour chacune d'entre elles les avantages et les inconvénients, s'appuyant également sur son expérience auprès de certaines Centrales pour illustrer ses propos.

Il ressort de cet exposé l'intérêt de confier à une Centrale d'Achats un statut conférant une autonomie de gestion et de fonctionnement, conciliant une mission de santé publique avec un mode de gestion de type privé, garantissant un contrôle de l'Etat et enfin permettant une représentation équilibrée des bénéficiaires.

Le Consultant a insisté, dans le cadre d'une approche contractuelle, sur les avantages d'un Statut d'Association à But Non lucratif, accordant notamment souplesse et réactivité à la structure.

Cette communication a été suivie d'un débat enrichissant, au cours duquel il est apparu important, en vue de l'acceptation de statut de ce type, d'insister sur le rôle social de la fonction de prestation confiée à la Centrale, sur la signature d'une Convention définissant la mission de santé publique, et sur la persistance du rôle de contrôle exercé par les autorités de tutelle.

Le bon fonctionnement des Conseils d'Administration, nécessitant une implication importante des administrateurs, a été évoqué.

Enfin, quelques aspects ayant attiré à la distribution des médicaments génériques dans le secteur privé et la fiscalité des Centrales d'Achats ont été abordés.

1.2. Mondialisation et accès au médicament

M. Jérôme DUMOULIN, Economiste de la Santé, a été sollicité pour faire une communication sur le thème de la mondialisation et de l'accès aux médicaments.

Il a retracé l'historique conduisant aux accords sur les droits de la propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC), et évoqué les contraintes et les enjeux pour l'accès aux médicaments dans les pays en développement.

1.3. Présentation du secteur pharmaceutique du Gabon

Le Dr Ghislaine AKEREY, Directeur Adjoint de la Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM) du Gabon, a présenté la politique pharmaceutique Nationale du Gabon, en insistant sur les rôles et les missions de la DPM.

1.4. Présentation de l'Office Pharmaceutique National (OPN) du Gabon

L'Office Pharmaceutique National (OPN) du Gabon a fait l'objet d'une présentation par le Dr Corinne N'DONG, pharmacien responsable des achats.

1.5. Présentation de la Pharmacie de Santé Publique de Côte d'Ivoire (PSP)

Le Dr LOROUGOON, mandaté pour représenter la Directrice Générale de la PSP pour cette Assemblée Générale, a fait une communication sur la PSP, retraçant l'évolution de cette Centrale d'Achats depuis sa création à nos jours.

1.6. Communication sur les Centrales d'Achats et la problématique des vaccins

Le Dr Jean Antoine ZINSOU, Directeur de SANOFI PASTEUR pour la zone Afrique de l'Ouest et Centrale, a fait une communication sur les Centrales d'Achats et la problématique des vaccins.

2. Présentation du rapport d'activités et du rapport financier

2.1.1. Présentation du rapport d'activités

Le Président de l'ACAME a présenté le rapport d'activités 2006/2007, reprenant tout d'abord les orientations de la IXème Assemblée Générale de N'Djamena.

Ce rapport rend compte des activités réalisées sous la coordination du Secrétariat Permanent, comprenant la tenue d'un séminaire en top management en décembre 2006 à Dakar, le lancement de la Déclaration de Dakar, la réalisation du Plan de Développement Stratégique de l'ACAME et l'organisation en juin 2007 d'une Conférence entre l'ACAME, les Partenaires et Bailleurs de Fonds.

Le rapport décrit le programme d'Appui aux Centrales d'Afrique de l'Ouest financé par la Commission Européenne à travers le Programme Régional Santé, articulé autour des axes suivants : la mise en place de formations pluridisciplinaires, l'appui à l'informatisation des Centrales d'Achats, les échanges d'expérience entre Centrales d'Achats, la mise en place d'un processus de présélection groupée, le lancement d'une campagne groupée de promotion des médicaments génériques.

Enfin, le rapport relate les participations de l'ACAME à des colloques, réunions et ateliers durant l'exercice écoulé.

Ce rapport d'activités a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

2.1.2. Présentation du rapport financier

Le rapport financier de l'exercice 2006/2007 fait état des recettes et des dépenses.

Le solde de trésorerie est passé de 23 384 565 FCA au 26/10/06 à 396.103.918 FCFA au 30/10/2007.

Recettes :

Le rapport financier est marqué par le virement d'une avance de 474.852.776 FCFA, sur la subvention accordée par la Commission Européenne à l'ACAME pour les Centrales d'Achats d'Afrique de l'Ouest.

Une avance de 26.238.280 FCFA a été également versée sur la subvention accordée par la Coopération Française pour l'organisation de la Conférence de Ouagadougou.

Dépenses :

Le montant total des dépenses s'élève au 30/10/2007 à 131.354.201 FCFA.

Un état récapitulatif des mouvements, incluant le versement des cotisations, a été présenté en annexe.

Le rapport financier a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

3. Les résolutions

A l'issue de cette Assemblée Générale, les membres de l'ACAME ont pris les résolutions suivantes :

3.1. Statuts juridiques des Centrales d'Achats

L'ACAME se fixe pour objectif pour 2007/2008 d'appuyer techniquement et financièrement toute Centrale d'Achats souhaitant adopter un nouveau type de statut :

- lui accordant davantage d'autonomie de gestion et davantage d'autonomie financière,
- lui permettant de s'adapter aux nouveaux enjeux représentés notamment par l'approvisionnement des programmes de lutte contre les maladies prioritaires.

L'Assemblée Générale demande à toutes les Centrales d'Achats membres de créer, (conformément à l'une des résolutions prises à l'issue de la Conférence de Ouagadougou), un Comité de surveillance ouvert aux partenaires, leur permettant d'avoir une information sur la bonne gestion des programmes.

3.2. Extension du programme d'activités de l'ACAME en Afrique Centrale et dans l'Océan Indien

L'Assemblée Générale définit comme objectif prioritaire pour l'exercice 2007-2008 la bonne mise en œuvre du programme financé par la Commission Européenne en Afrique de l'Ouest, premier financement de grande envergure par lequel l'ACAME entend asseoir sa crédibilité.

De plus, elle se fixe pour objectif de généraliser l'appui aux Centrales d'Achats de toutes les entités économiques régionales concernées, par la recherche de financements complémentaires.

L'ACAME consolidera désormais les diverses activités entreprises selon un plan opérationnel suivant un cadre logique unique.

3.3. Comité de suivi de la Conférence de Ouagadougou

L'ACAME avait confié au Comité de Suivi de la Conférence de Ouagadougou la tâche de convaincre les partenaires et bailleurs de Fonds, notamment le Fonds Mondial et UNITAID, de la nécessité d'utiliser les Centrales d'Achats pour l'approvisionnement des programmes de lutte contre les maladies prioritaires.

L'Assemblée Générale définit pour cette année 2007/2008 comme prioritaire l'atteinte de résultats positifs par ce Comité de suivi.

4. Election du Président de l'ACAME pour 2007/2008

A l'issue de la Xème Assemblée Générale, les Directeurs Généraux des Centrales d'Achats de l'ACAME ont élu à l'unanimité Mme Paulette MOUNGUENGUI, Directeur de l'Office Pharmaceutique National, Présidente de l'ACAME pour la période 2007/2008.

5. Lieu de la XI ème Assemblée Générale

A l'unanimité, les Directeurs des Centrales d'Achats membres de l'ACAME ont retenu Madagascar pour abriter la XI ème Assemblée Générale de l'ACAME.

Les participants membres de l'ACAME
Fait à Libreville, le 07 novembre 2007